



L'acoustique intérieure : réduire la résonance d'un local

Atelier pratique d'étude et de mise en oeuvre

Durée : 2 demi-journées soit 7 heures

Thématique(s) : Acoustique, Biosourcés, Construction durable, Eco-conception

Date : 5 et 6 novembre 2026 (matins)

Lieu : Formation à distance (classe virtuelle)

Intervenant(s) : Jean Louis BEAUMIER, Conseiller en acoustique de l'écoconstruction (A pas de velours)

3 grandes orientations pour cette formation :

- mettre l'accent sur la recherche du confort d'usage, au-delà du simple contrôle de la réverbération des locaux
- présentation de solutions "low-tech" de conception de produits, et qui ne passent donc pas par l'emploi de dispositifs industriels
- mise à disposition de nouveaux outils de calculs composés par l'intervenant pour simplifier le travail

Les bases physiques des sons et de la propagation sonore, ainsi que le sujet de l'isolation acoustique des bâtiments ne seront pas abordés dans cette formation. Ils font l'objet d'une autre formation proposée par la Scop les 2 Rives :
<https://scop-les2rives.eu/formations/lisolation-phonique-ecologique/>

Programme de formation

La correction acoustique, pourquoi faire ?

- Différence entre correction acoustique et isolation acoustique

Les types de situations acoustiques et les possibilités d'action

- Des cas complexes et des cas simples

La nature des sons : fréquence, longueur d'onde, niveau sonore

La réglementation selon le type de locaux

Les outils de correction acoustique

- Produits de construction et produits rapportés
- Nature et performances de divers produits
- La place des bio-sourcés et des produits à base de bois en correction acoustique

Calculer et mettre en œuvre les solutions de correction acoustique

- Calcul du traitement acoustique d'un local en projet

Traitement acoustique d'un local existant : partie pratique

- Etalonnage des applications de mesure
- Mesures du Tr, protocoles de mesurage
- Calcul de l'aire d'absorption de l'existant, de l'aire d'absorption cible
- Calcul des dispositifs à implanter, prescriptions de calepinage
- Echanges sur les solutions

Objectifs de formation

- Comprendre les grands principes du traitement intérieur des locaux
- Connaître les bases de la réglementation dans ce domaine
- Connaître les dispositifs employés en correction acoustique et particulièrement les matériaux bio-sourcés
- Réaliser l'étude acoustique d'un local
- Elaborer les solutions de traitement acoustique par le calcul
- Prescrire les conditions de mise en œuvre des solutions acoustiques

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+60
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

2 demi-journées soit 7 heures

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Méthodes pédagogiques de formation

- Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, exercices de mise en situation, échanges.
- L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
- Taille du groupe : max. 20 personnes.

Tarifs de la formation

480 € HT soit 576 € TTC

& tarif préférentiel :

- pour une inscription à 2 ou + : 430 € HT (516 € TTC)
- pour les anciens stagiaires DDQE : 380 € HT (456 € TTC)

Prise en charge pour cette formation

Comment financer ma formation ?

Cette formation est prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Délai d'accès à la formation

Nous contacter

Dernière mise à jour du programme

02/02/2026

Contact de la formation

Sophie Charpentier

03 67 10 47 81

sophie.charpentier@scop-les2rives.eu

Contact inscription

04 72 20 08 95

formation@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Organisme de formation certifié QUALIOPI (au titre de la catégorie Actions de formation)